

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS



Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2024, s'est réuni le lundi 22 janvier 2024 à 20 H 00, Maison de l'Enfance à La Ferrière.



24-001 Budget Commune / Ouverture de crédits anticipés

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'ouverture de crédits anticipés d'investissement au titre de l'exercice 2024, pour un montant global de 189 000 € réparti sur les opérations suivantes :

Opérations	Désignation	Montant prévu au BP 2023 + DM	Limite des 25%	Inscription anticipée
Chap. 204		10 634,00 €		0 €
Chap. 20 Immobilisations incorporelles				
- 2051 - concessions et droits similaires		41 212,62 €		0 €
Chap 21 : immobilisations corporelles				
- 21838 - autre matériel informatique		12 500 €		6 000 €
- 21848 - autres matériels de bureau et mobiliers		2 000,00 €		0 €
- 2188 - autres immobilisations corporelles		19 920,81 €		4 000 €
OP 11	Mairie	1 305 000,00 €		0,00 €
OP 16	Groupe scolaire "Anita Conti"	43 288,00 €		9 000 €
OP 17	Voirie	714 046,79 €		120 000 €
OP 20	Pôle culturel	700 000,00 €		0 €
OP 25	Opérations immobilières	88 830,00 €		0 €
OP 27	Complexe sportif	341 585,72 €		0 €
OP 28	Cimetières	3 374,37 €		0 €
OP 30	Bâtiments	68 832,41 €		15 000 €
OP 31	Cadre de vie	157 187,49 €		20 000 €
OP 33	Centre Technique Municipal	77 620,00 €		15 000 €
OP 36	Anneau du bourg	175 000,00 €		0 €
TOTAL		3 761 032,21 €	940 258,05 €	189 000,00 €

- **INDIQUE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

24-002 Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2024 / Demande de subvention relative aux travaux pour la sécurisation de l'école publique dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Au vu du montant, il est proposé de solliciter l'aide financière de la Préfecture de la Vendée au titre du FIPD. Le plan de financement est le suivant :

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance

Dépenses HT		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Dispositif d'alerte PPMS	8 066,09 €	FIPD	6 452,87 €	80%
		Sous total subventions	6 452,87 €	80%
		Autofinancement	1 613,22 €	20%
		Sous total reste à charge de la collectivité	1 613,22 €	20%
Total dépenses HT	8 066,09 €	Total recettes	8 066,09 €	100%

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention FIPD auprès de la Préfecture de la Vendée.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents correspondants.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

24-003 Création d'un emploi saisonnier de 6 mois au service technique

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (5 votes contre de MOREAU Marie-Claude, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck, BUGEL Dominique, et 1 abstention de POIRAUD Nadège)

- **DECIDE** de créer 1 emploi non-permanent à temps complet :
 - o Motif du recours à un agent contractuel selon l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 : Contrat à durée déterminée établi en applications des dispositions de l'article 3-I-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour Accroissement Saisonnier d'Activité ;
 - o Durée du contrat : 6 mois à compter du 1er avril 2024 ;
 - o Niveau de rémunération :
 - ♦ Grade d'Adjoint Technique Territorial ;
 - ♦ 4^{ème}Echelon : IB 371 - IM 369 (rémunération minimum obligatoire -smic).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

24-004 Personnel / Planète Jeunes - Création de postes non permanents en Contrats d'Engagement Éducatif pour les vacances d'hiver 2024

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition du Maire et de créer les 5 emplois non permanents sous Contrat d'Engagement Éducatif dans les conditions énoncées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

24-005 Convention Territoriale Globale (CTG) / Nouvelle convention financière pour la participation aux postes de chargés de coopération (jeunesse - parentalité)

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) 2022/2026 du territoire de l'intercommunalité de La Roche-sur-Yon Agglomération, intégrant notamment le schéma de coopération CTG.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle convention, à savoir la convention dite « Pilotage du projet de territoire » avec la CAF en lien avec le schéma de coopération CTG.

Mairie

92 rue Nationale 85280 LA FERRIERE - Vendée

Tél. 02 51 40 61 69 - mairie@laferriere-vendee.fr - www.laferriere-vendee.fr

24-006 La Roche sur Yon Agglomération / Rapport d'activités 2022 et Compte Financier Unique (CFU)

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2022 et du Compte Financier Unique 2022 de LA Roche sur Yon Agglomération présenté à titre d'information conformément à la réglementation.

Mairie

92 rue Nationale 85280 LA FERRIERE - Vendée
Tél. 02 51 40 61 69 - mairie@laferriere-vendee.fr - www.laferriere-vendee.fr